

**Dix-septième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(21 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2013)**

47

**Tchad**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 29 octobre 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation du Tchad.

La France salue les efforts entrepris par le Tchad depuis son premier passage devant l'examen périodique universel, notamment la signature de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'engagement des autorités à mettre un terme à l'enrôlement d'enfants par les forces armées.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Tchad :

1. Poursuivre la mise en œuvre rapide et intégrale de la feuille de route sur la fin du recrutement d'enfants par les forces armées, adoptée en mai dernier ;
2. Veiller à l'aboutissement du processus législatif concernant le Code de protection de l'enfant ;

3. Abolir la peine de mort et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
4. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture ;
5. Mettre un terme aux détentions arbitraires, améliorer les conditions de détention et modifier le code pénal afin d'assurer des garanties judiciaires fondamentales aux personnes en détention ;
6. Garantir, respecter et promouvoir la liberté d'opinion et d'expression de tous ;
7. Poursuivre l'engagement contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, en particulier les violences sexuelles, les mutilations génitales féminines et les mariages forcés ;
8. Garantir la conformité de la Commission nationale des droits de l'Homme avec les Principes de Paris.

Je vous remercie./.